

Election de Miss Brumath
Ville de Brumath

Nom :

Tél domicile :

Tél Portable :

Mail :

PHOTO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017

La prise en compte effective de l'inscription implique que le présent formulaire et le règlement de l'élection soient signés sur chaque page accompagnés de la photocopie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (ES par ex).

Je soussignée, atteste de l'exactitude des informations fournies ci-après :

Nom :

Prénoms :

Age _____ (acquis)

Date et lieu de Naissance :

Adresse personnelle :

Ville :

Avez-vous un Facebook ?

Profession ou études en cours :

Quel est votre dernier diplôme obtenu :

Intervenez-vous auprès d'une association caritative, si oui laquelle ?

Votre ambition dans la vie :

Langues étrangères parlées et niveau :

Avez-vous déjà voyagé ? Si oui, dans quel(s) pays ?

Vos Loisirs :

Les sports pratiqués (niveau) :

Vos lectures :

Vos goûts musicaux :

Jouez-vous d'un instrument de musique ?

Avez-vous déjà participé à un concours de beauté ?

Fait à

le (date)

Ecrire de votre main :

JE LE CERTIFIE, LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD

Signature de la Candidate

(Si mineur) Signature des ou du parent(s) titulaire de l'autorité parentale

REGLEMENT DE L'ELECTION MISS BRUMATH

ARTICLE 1: ORGANISATION ET PRESENTATION DU CONCOURS

L'élection Miss Brumath est organisée par la ville de Brumath
Elle aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 20h30

Limitée aux 10 premières inscrites

**les candidates brumathaises seront privilégiées jusqu'au 30 juin, au 1^{er} juillet si 8 candidates ne sont pas inscrites, le concours sera élargie sur le territoire.*

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'inscription à l'élection Miss Brumath est gratuite. La participation à l'élection est ouverte à toute personne physique née de sexe féminin ayant entre 16 et 25 ans, résidant à Brumath*.
Toute demande d'inscription devra être formulée sur un formulaire type annexé au présent règlement dûment complété et signé par la candidate accompagné de sa photographie.

Une même candidate ne peut plus se présenter si elle a déjà été élue ou dauphine.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 août 2017.

L'absence d'une candidate à la réunion de préparation de l'élection entraînera sa disqualification.
Les candidatures retenues ainsi que leur nombre relèvent des seuls choix de la Mairie et de son Comité d'organisation de l'élection.

Seules les 10 premières inscriptions seront acceptées. En cas de désistement la place vacante sera proposée à la candidate inscrite en 11^{ème} place, etc. Le défaut de sélection d'une ou plusieurs candidatures ne pourra être reproché au Comité d'organisation.

ARTICLE 3: PARTICIPATION A L'ELECTION

Chaque candidate ne participe à l'élection Miss Brumath que parce qu'elle le désire et ce dans son intérêt personnel. Le jour de l'élection, pour leur présentation, toutes les candidates devront se munir de vêtements et d'accessoires de leur choix pour les différents passages en tenue de Ville, tenue de Sport et en tenue de Soirée.

Toute absence d'une candidate le jour de l'élection entraînera automatiquement sa disqualification.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DES CANDIDATES

Le titre conféré par l'élection reste valable jusqu'à la prochaine élection de Miss Brumath.

ARTICLE 5: DEROULEMENT DE L'ELECTION

L'élection de Miss Brumath et ses 2 dauphines se déroule

- devant **un public** auquel il est demandé de noter ses 3 favorites, par ordre de préférence sur un seul bulletin par personne distribué à l'entrée de la salle.
- devant **un jury** composé de 5 personnalités auxquelles il est demandé d'émettre un vote consultatif sur un seul bulletin distribué au moment du vote.

Ces bulletins de vote sont ensuite collectés à l'issue du dernier passage des candidates et dépouillés par les membres du Comité d'organisation de l'élection nommés à ce poste, qui devront n'avoir de lien ni de parenté familiale, ni de subordination avec l'une des candidates.

Les résultats des votes seront déterminés à 50% par le jury et 50% par le public.

Sera élue Miss Brumath, la candidate qui aura obtenu le plus grand nombre de points.
En cas d'égalité, les deux candidates seront départagées à l'applaudimètre.

ARTICLE 6 : RESPECT DU REGLEMENT ET DES VALEURS ATTACHEES A L'ELECTION

Toute candidate à l'élection Miss Brumath doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du concours.

En cas d'attitude contraire au présent règlement et/ou en cas d'atteinte à l'image de l'élection de la part d'une candidate, la dite candidate pourra être suspendue ou destituée de son titre par le Comité. Toute contrevenante à un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privée de la possibilité de participer au concours, mais également des dotations qu'elle aura éventuellement pu gagner.

ARTICLE 7 : MEDIATISATION DE L'ELECTION

Toute candidate confirme son intérêt pour la médiatisation de son image, de sa voix et de ses nom, prénom et pseudonymes éventuels qui pourrait résulter de sa participation à l'élection au plan local, régional ou national, et ce en pleine conscience des conséquences pouvant en résulter pour elle et qu'elle déclare totalement assumer.

La participation de la candidate à l'élection pourra être filmée et/ou photographiée et les enregistrements pourront être diffusés en tout ou partie sur une ou plusieurs chaînes de télévision et/ou d'autres supports de presse, des réseaux de communication etc... ce que la candidate déclare totalement assumer.

ARTICLE 8: DEPOT ET ACCES AU REGLEMENT DU CONCOURS

Une copie écrite du présent règlement peut être adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être effectuée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

Mairie de Brumath
4, rue Jacques Kablé
67170 Brumath

ARTICLE 9: DECISION DES ORGANISATEURS

Le Comité d'organisation ne saurait se voir reprocher l'annulation et/ou la suspension de l'élection Miss Brumath 2017.

ARTICLE 10: PRIX ET CADEAUX

Miss Brumath 2017 recevra la somme de 250€, ses dauphines recevront la somme de 125€ chacune.
L'ensemble des cadeaux offerts par nos partenaires seront équitablement redistribués à toutes les candidates.

Un bouquet de fleurs sera offert à chaque participante.

Signature de la Candidate

(Si mineur) Signature des ou du parent(s) titulaire de l'autorité parentale